

CMS READOM

Chemin du Rionzi 54 bis
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Tél. 021 651 21 30
Fax 021 651 21 31

cms.readom@avasad.ch

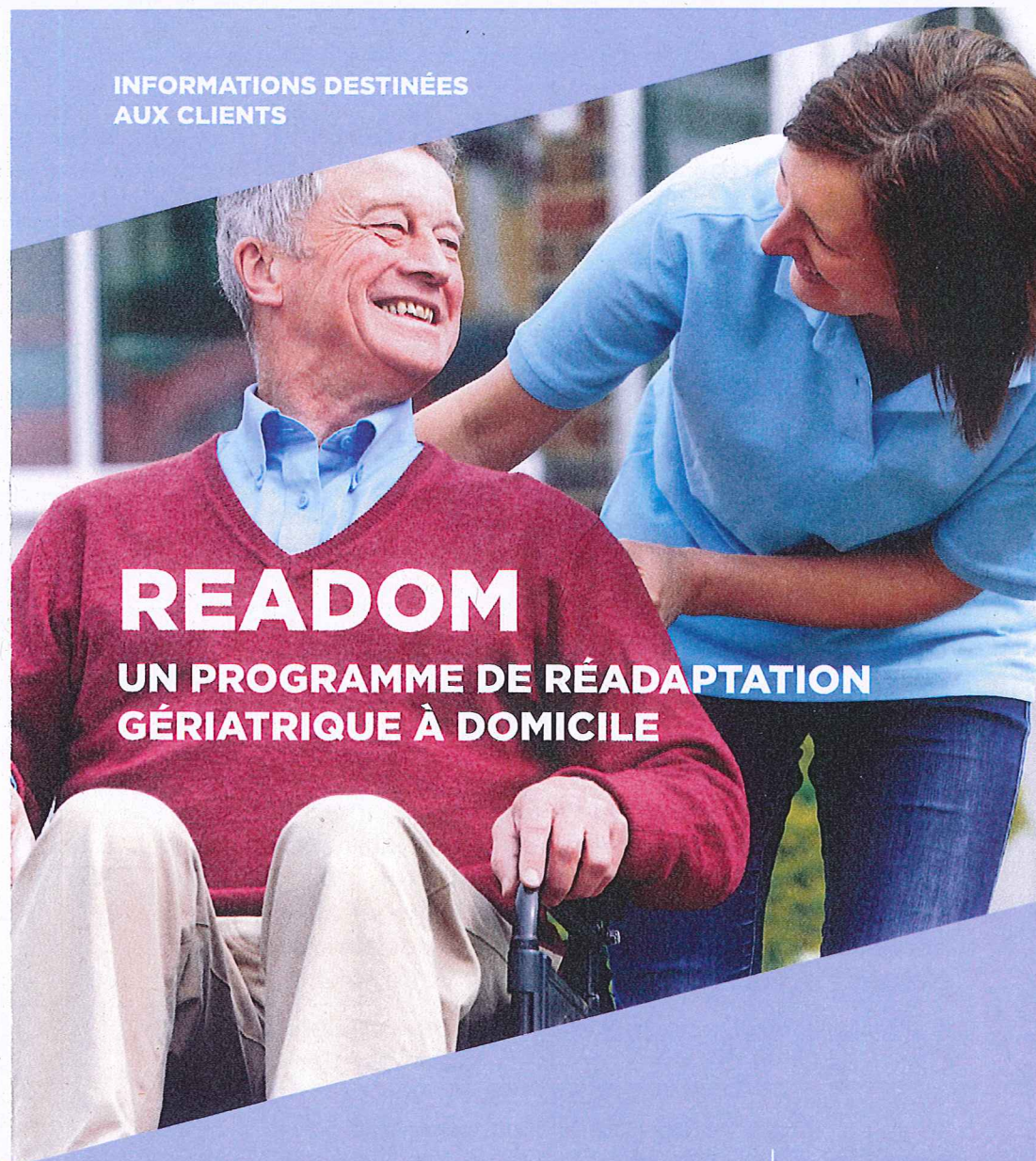
Heures d'ouverture du
secrétariat:
8h à 12h et 13h30 à 17h00

Édition juin 2015

INFORMATIONS DESTINÉES
AUX CLIENTS

READOM

UN PROGRAMME DE RÉADAPTATION GÉRIATRIQUE À DOMICILE



AIDE ET SOINS
À DOMICILE

www.avasad.ch



Service de gériatrie et
réadaptation gériatrique



Service de gériatrie et
réadaptation gériatrique



AIDE ET SOINS
À DOMICILE

www.avasad.ch

VOTRE HOSPITALISATION EN SOINS AIGUS VA SE TERMINER. PLACE À LA RÉADAPTATION!

Le programme READOM vous est proposé pour vous permettre de :

- rentrer chez vous dans les meilleures conditions possible;
- bénéficier de prestations de réadaptation intensive à votre domicile;
- retrouver un maximum d'indépendance dans les activités de la vie quotidienne et améliorer vos performances physiques.

CONCRÈTEMENT, COMMENT SE DÉROULE LE PROGRAMME READOM?

Le programme débute à votre domicile dès que vous avez la capacité de rentrer chez vous.

Les activités de réadaptation sont coordonnées par l'équipe du CMS READOM, composée d'infirmiers, d'auxiliaires de santé et d'ergothérapeutes, ainsi que de physiothérapeutes du Service de gériatrie et réadaptation gériatrique du CHUV. Votre médecin traitant reprend la responsabilité de votre suivi.

À domicile, vous êtes pris en charge par l'équipe du CMS READOM durant 3 semaines. Diverses interventions de réadaptation vous sont proposées: soins infirmiers, séances de physiothérapie et d'ergothérapie 3 fois par semaine, et aide des auxiliaires de santé pour les soins de base si nécessaire.

Pour garantir le bon déroulement de votre réadaptation à domicile, il est très important que vous respectiez le planning des soins qui vous est proposé.

Votre médecin traitant est tenu informé de l'évolution de votre situation. Si vous bénéficiez déjà des prestations d'un CMS, l'équipe du CMS READOM lui passe le relais à l'issue du programme. Elle lui fait suivre les données nécessaires à la suite de votre prise en charge.

LES PRESTATIONS DU PROGRAMME READOM SONT-ELLES REMBOURSÉES?

Les prestations de soins à domicile sont couvertes par votre assurance-maladie.

Certains moyens auxiliaires peuvent aussi vous être nécessaires. Ils vous sont prêtés durant le programme READOM. Par la suite, vous pourrez décider de leur achat ou de leur location si vous en avez encore besoin.

QUELLES SONT LES RÈGLES POUR LA TRANSMISSION DES DONNÉES MÉDICALES ENTRE LES DIFFÉRENTS PROFESSIONNELS?

Les données médicales, indispensables à votre prise en charge, sont transférées entre le CHUV, le CMS READOM, votre médecin traitant et, le cas échéant, votre CMS habituel.

Ces données sont à disposition des professionnels impliqués dans vos soins pour permettre une prise en charge sécurisée et de qualité.

Vous pouvez exprimer votre consentement librement à ce transfert d'information ou refuser d'y souscrire.



POUR UN SUIVI GÉRIATRIQUE
INTENSIF À DOMICILE EN CAS DE DÉCLIN
OU DE DÉCONDITIONNEMENT RÉCENTS



AIDE ET SOINS
À DOMICILE

www.avasad.ch

CMS READOM

Chemin du Rionzi 54 bis
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Tél. 021 651 21 30

Fax 021 651 21 31

cms.readom@avasad.ch

Heures d'ouverture du
secrétariat:
8h à 12h et 13h30 à 17h00

Édition juin 2015



Service de gériatrie et
réadaptation gériatrique

INFORMATIONS DESTINÉES
AUX PROFESSIONNELS

READOM

UN PROGRAMME INTENSIF DE RÉADAPTATION GÉRIATRIQUE À DOMICILE



Service de gériatrie et
réadaptation gériatrique



AIDE ET SOINS
À DOMICILE

www.avasad.ch

LES OBJECTIFS DU PROGRAMME READOM

Créé en 2012, le programme READOM vise à **prévenir une aggravation du déclin fonctionnel** chez les patients âgés et à **éviter ou limiter leurs hospitalisations**.

Il est proposé aux patients pour leur permettre de:

- bénéficier de prestations de réadaptation au domicile dans des situations de fragilité;
- retrouver ou conserver un maximum d'indépendance dans les activités de la vie quotidienne et améliorer leurs performances physiques.

QUI SONT LES PATIENTS ADMIS DANS LE PROGRAMME?

Le programme READOM est offert dans le périmètre du Réseau Santé Région Lausanne. Il s'adresse à des patients **âgés de plus de 65 ans** qui présentent, suite à un événement tel que chute, infection, hospitalisation, etc.:

- un **déconditionnement récent** (déclin d'endurance, fatigue accrue, intolérance plus marquée à l'effort) avec diminution de la fréquence des sorties du domicile, réduction progressive du périmètre de marche et/ou peur de chuter;
- un **déclin ou une perte d'indépendance récents** (difficultés accrues pour effectuer les transferts, aller aux WC, faire sa toilette, ses courses, ses repas, etc.).

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE SPÉCIALISÉE

L'équipe du CMS READOM est composée d'infirmiers-ères, d'infirmiers-ères assistants-es, d'assistants-es en soins et santé communautaire, d'ergothérapeutes et d'auxiliaires de santé, ainsi que d'un médecin-conseil gériatre et de physiothérapeutes du Service de gériatrie et de réadaptation gériatrique du CHUV.

CONCRÈTEMENT, COMMENT SE DÉROULE LE PROGRAMME?

Pour valider l'orientation dans le programme, le médecin-conseil gériatre de l'équipe du CMS READOM fait une évaluation de la situation au domicile du patient.

Si l'indication à une réadaptation à domicile est retenue, le patient est pris en charge à domicile par l'équipe du CMS READOM durant **3 semaines**. Diverses interventions de réadaptation lui sont proposées: soins infirmiers, séances de physiothérapie et d'ergothérapie 2 à 3 fois par semaine, et aide des auxiliaires de santé pour les soins de base si nécessaire.

Si le patient bénéficie déjà des prestations d'un CMS, l'équipe du CMS READOM **se substitue au CMS d'appartenance**. Pendant cette période, elle décide des prestations à apporter (qui peuvent inclure des prestations existantes) et organise la prise en charge. À l'issue du programme, l'équipe du CMS READOM passe le relais au CMS d'appartenance et lui transmet les données nécessaires à la suite de la prise en charge.

QUEL RÔLE POUR LE MÉDECIN TRAITANT?

Le médecin traitant peut adresser en tout temps des patients âgés de plus de 65 ans au CMS READOM à la suite d'un incident aigu ou s'il constate chez eux un déclin progressif ou un palier de dégradation.

Durant tout le programme READOM, le médecin traitant reste le médecin référent et les options de prise en charge sont discutées avec lui.

À la fin de la prise en charge READOM, le médecin traitant reçoit un rapport de synthèse lui apportant l'éclairage de l'équipe pluridisciplinaire spécialisée.

LES PRESTATIONS DU PROGRAMME READOM SONT-ELLES REMBOURSÉES?

Les prestations de soins à domicile sont couvertes par l'assurance-maladie. Si certains moyens auxiliaires sont nécessaires, ils sont prêtés durant la durée du programme READOM. Par la suite, le patient peut décider de leur achat ou de leur location si besoin.

POUR SOLLICITER L'INTERVENTION DU CMS READOM

Les demandes d'intervention doivent être faites par le médecin traitant en personne. Les demandes sont à adresser au secrétariat du CMS READOM. Le médecin-conseil gériatre prendra ensuite contact avec le médecin traitant en vue de l'évaluation de la situation.